



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le mercredi 24 septembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Chapelle-Grésignac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 septembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	45	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville - Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	13	Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Catherine Bezac-Gonthier – Catherine Esculier – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel
Procurations	5	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Bezac-Gonthier à Nicolas Platon Catherine Esculier à Christine Laurent Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

**DELIBERATION N° 2025 /134 : (Code Nomenclature /111)**

**DATE : 24 SEPTEMBRE 2025**

**RAPPORTEUR : Philippe Dubourg**

**OBJET : Autorisation donnée à M. Le Président d'attribuer le lot 1 : Désamiantage relatif au marché de Travaux de Réhabilitation des ailes, du corps central et d'un logement de l'école Jacques PREVERT situés à Ribérac**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article R.2123-1.1° du Code de la Commande Publique ;

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur ainsi qu'au BOAMP le 20 juin 2025 avec une date de remise des offres fixées au 22 juillet 2025 à 12h00.

**Considérant** le délai de préparation et d'exécution du lot 1 : Désamiantage, dans le respect du planning d'exécution des travaux, ce lot est attribué en priorité.

**Vu** le rapport d'analyse des offres relatif au lot 1 joint à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire donnent l'autorisation au Président :

- D'attribuer le lot 1 à l'entreprise EG-D pour un montant Global et Forfaitaire de 15 000 € HT après négociation ;
- De signer l'ensemble des pièces contractuelles et d'exécution du présent marché avec le titulaire cité ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 51**

**Votes contre : 0**

**Abstention : 0**

Publié le 06/10/2025

**Le secrétaire de séance du 24 Septembre 2025**  
**Jean-Marcel Beau**

**Le Président de la Communauté de**  
**Communes du Périgord Ribéracois**  
**Didier Bazinet**

Jean-Marcel BEAU

